



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0324

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0324**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, prévoit que les Conseils d'administration des établissements publics de santé soient remplacés par des Conseils de surveillance.

La création du Conseil de surveillance a permis de faire évoluer la gouvernance des établissements publics de santé, d'une gouvernance partagée entre le directeur et le Conseil d'administration vers une gouvernance reposant sur une direction renforcée, concertant avec le directoire sous le contrôle du Conseil de surveillance pour un meilleur pilotage de l'établissement.

Le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 précise notamment les modalités de désignation des membres des Conseils de surveillance.

Modalités de représentation

Le Conseil de surveillance est composé de 9 ou 15 membres selon le ressort de l'établissement de santé.

La durée des fonctions de membre du Conseil de surveillance est de 5 ans. Le mandat des membres prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant.

Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continuent de siéger au sein du Conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Le Conseil de surveillance élit son président parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées, pour une durée de 5 ans.

Le Président du Conseil de surveillance désigne, parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées, un Vice-Président qui préside le Conseil de surveillance en son absence.

En application de ces dispositions, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle la Métropole de Lyon s'est substituée de plein droit au 1^{er} janvier 2015, dispose de représentants au sein des établissements suivants :

Raison sociale	Ressort territorial	Représentants des collectivités territoriales
Hospices civils de Lyon (HCL)	régional	- M. le Maire de Lyon ou son représentant - M. le Président de la Métropole ou son représentant - 1 représentant de la Métropole de Lyon - 1 représentant du Conseil régional Rhône-Alpes
Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon	communal	- M. le Maire de Sainte Foy lès Lyon ou son représentant - M. le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant - 1 représentant de la Métropole de Lyon
Centre hospitalier de Montgelas-Givors	communal	- M. le Maire de Givors ou son représentant - M. le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant - 1 représentant de la Métropole de Lyon
Hôpital local intercommunal Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	intercommunal	- M. le Maire de Neuville sur Saône ou son représentant - 1 représentant de la principale Commune d'origine des patients - M. le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant - 2 représentants de la Métropole de Lyon
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or	départemental	- M. le Maire d'Albigny sur Saône ou son représentant - M. le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant - 3 représentants de la Métropole de Lyon (2 par substitution de la Métropole à la Communauté urbaine de Lyon + 1 représentant supplémentaire)
Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or	départemental	- M. le Maire de Saint Cyr au Mont d'Or ou son représentant - M. le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant - 3 représentants de la Métropole de Lyon (2 par substitution de la Métropole à la Communauté urbaine de Lyon + 1 représentant supplémentaire)
Centre hospitalier du Vinatier	départemental	- M. le Maire de Bron ou son représentant - M. le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant - 3 représentants de la Métropole de Lyon (2 par substitution de la Métropole à la Communauté urbaine de Lyon + 1 représentant supplémentaire)

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne en tant que titulaires pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein des Conseils de surveillance des établissements publics de santé suivants :

Hospices civils de Lyon (HCL)	<i>Reporté</i>
	<i>Reporté</i>
Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon	M. Bernard Gillet
	Mme Alice de Malliard
Centre hospitalier de Montgelas-Givors	M. Martial Passi
	Mme Brigitte Jannot
Hôpital local intercommunal Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	Mme Valérie Glatard
	M. Thierry Pouzol
	M. Hubert Guimet
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or	M. Jean Paul Colin
	M. Pierre Gouverneyre
	M. Philippe Cochet
	M. Ronald Sannino
Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or	M. Marc Grivel
	M. Max Vincent
	M. Ronald Sannino
	Mme Claude Reynard
Centre hospitalier du Vinatier	M. Georges Képénékian
	Mme Nora Berra
	M. Michel Le Faou
	M. Bertrand Artigny

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.